



# Rapport 2011 ANNUEL 2012





## Message de la présidente et de la directrice générale

La production du rapport annuel de toute commission scolaire demeure un moment privilégié pour faire le point sur tout ce qui a été accompli au cours de l'année qui vient de s'écouler... et sur le chemin qui reste à parcourir: Nous sommes donc fiers de faire état, dans les pages qui suivent, des faits et gestes posés en 2011-2012 (la 4<sup>e</sup> et dernière de notre plan stratégique 2008-2012)\*, par l'ensemble des dirigeants et membres du personnel de la Commission scolaire des Chênes.

Ce bilan se veut aussi le reflet des résultats obtenus dans le cadre de la Convention de partenariat, conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que la commission scolaire continue de tout mettre en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité et des projets inspirants dans tous ses établissements. C'est là l'essence même de son engagement et celui-ci ne s'est pas démenti en 2011-2012, dans un contexte à nouveau marqué par les impacts du projet de Loi 20 et des règles budgétaires annoncées par le MELS, lesquelles ont engendré des compressions importantes dans le milieu de l'éducation et auxquelles notre commission scolaire n'a pas échappé.

Malgré cela, à la Commission scolaire des Chênes, l'éducation « Grand public » prend tout son sens, du programme parenfant (préscolaire 4 ans) jusqu'aux cours de formation générale aux adultes et à la formation professionnelle. Toutes et tous trouvent leur compte parmi les nombreux parcours de formation offerts.

De plus, au-delà de l'expertise des membres de son personnel, l'une des forces incontestables de la Commission scolaire des Chênes est de toujours assurer à sa clientèle des services d'experts spécialisés exclusifs et gratuits dans ses établissements. À tout cela, il faut ajouter les efforts continus d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA), de même que des gestes concrets favorisant les saines habitudes de vie au quotidien.

Qu'il nous soit permis de saluer toutes ces femmes et tous ces hommes qui, dans leur quotidien, ont posé les gestes qu'il fallait poser pour donner à plus de 13 000 élèves (jeunes et adultes), tous les outils nécessaires à leur réussite. Qu'ils soient enseignants, professionnels, membres du personnel de soutien, cadres, commissaires, parents... chacune et chacun méritent notre plus haute considération.

  
Jeanne-Mance Paul  
présidente

  
Christiane Desbiens  
directrice générale

\* Le plan stratégique de la Commission scolaire des Chênes est accessible sur le site internet de la Commission scolaire des Chênes ([www.csdeschenes.qc.ca](http://www.csdeschenes.qc.ca)) en cliquant sur l'onglet « Planification stratégique »

## Notre mission, nos valeurs

La Commission scolaire des Chênes a pour **MISSION de préparer et d'aider ses élèves à devenir des citoyens et citoyennes responsables, contributifs et engagés dans leur vie comme dans leur communauté.**

### Pour ce faire, elle :

- > voit à l'organisation de services éducatifs pour l'ensemble de la clientèle jeune et adulte et s'assure de leur qualité;
- > soutient les écoles et les centres dans la mise en œuvre de leur projet éducatif et de leurs orientations, afin de favoriser la réussite des élèves;
- > agit comme un partenaire actif et engagé auprès de la collectivité ainsi que des entreprises de sa région, afin de favoriser leur développement.

### Dans ses interventions, la Commission scolaire des Chênes est animée de fortes VALEURS organisationnelles :

- > **RÉUSSITE...** en tant que manifestation des compétences, des apprentissages et du développement global des élèves.
- > **ENGAGEMENT...** envers la réussite des élèves ainsi que des choix collectifs comme organisation.
- > **INNOVATION...** dans nos pratiques, avec un souci de qualité et de dépassement de soi.
- > **SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT...** du personnel dans la réalisation de leurs tâches, à tous les niveaux de l'organisation.
- > **RECONNAISSANCE...** du travail, de la contribution et de l'expertise des personnes.
- > **DÉVELOPPEMENT DURABLE...** dans le respect de l'environnement et la formation de citoyennes et citoyens engagés.



Réussite  
Engagement  
Innovation  
Soutien et accompagnement  
Reconnaissance  
Développement durable

## Le conseil des commissaires



Jeanne-Mance Paul  
Présidente \*  
École Saint-Majorique



Mélanie Caron \*  
Commissaire-parent



Guy Leroux \*  
Écoles Notre-Dame  
de Durham-Sud,  
Sainte-Jeanne-d'Arc  
et Saint-Jean



Jean-François Houle  
Vice-président \*  
Écoles Bruyère  
et Saint-Charles



Gaétan Delage  
Écoles Saint-Nicéphore  
et L'Avenir



Lise Morin \*  
Commissaire-parent



Isabelle Marquis  
Présidente du comité exécutif \*  
Écoles Saint-Pie X, Jean-Raimbault,  
Saint-Louis-de-Gonzague  
et Centre de formation  
professionnelle Paul-Rousseau



Vicky Desmarais \*  
École Carrousel



Bernard Nault  
Écoles Notre-Dame-  
du-Bon-Conseil,  
Saint-Félix et  
Des 2 Rivières



Alain Charest  
Vice-président  
du comité exécutif \*



Geneviève Desrosiers  
École Cyrille-Brassard



Réjean Paquette  
Écoles Christ-Roi,  
Saint-Étienne et  
La Poudrière



Clément Bernard  
Écoles Saint-Pierre  
et Frédéric-Tétreau



Monique Goulet  
Écoles Jeanne-Mance  
ET Saint-Joseph  
Centres Marcel-Proulx,  
et Sainte-Thérèse



Manon Rivard \*  
Écoles Roméo-Salois  
et Jésus-Adolescent



Gratien Bourgeois  
Écoles Saint-Simon,  
Duvernay et L'Aquarelle



François Langlois  
École aux Quatre-Vents



Danielle Tear  
Écoles Saint-Bonaventure,  
Saint-Eugène et  
Saint-Guillaume



François Carrier  
Écoles Sainte-Marie  
et Notre-Dame-du-Rosaire



Guylaine Lavigne  
École B  
(Désignée sous l'appellation  
« À l'Orée-des-Bois » depuis  
novembre 2012)



Diane Therrien Camirand  
Écoles Marie-Rivier et  
Immaculée-Conception

## Bilan du conseil des commissaires

### Les séances ordinaires et extraordinaires

Au cours de l'année 2011-2012, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a tenu **15** séances, soit **11** régulières et **4** extraordinaires.

### Les ateliers de travail

Par ailleurs, les membres du conseil des commissaires ont pris part à **20** ateliers de travail, dont un certain nombre ont été tenus à la suite d'une séance (ordinaire ou extraordinaire) du conseil.

### Les comités

En 2011-2012, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Chênes a constitué les comités suivants :

- > Gouvernance et éthique
- > Ressources humaines
- > Vérification
- > EHDAA
- > Consultatif en transport scolaire
- > Comité de parents

Ces comités ont siégé tout au long de l'année en conformité avec les mandats qui leur sont confiés.

### Éthique

Aucune problématique n'a été soumise aux personnes chargées d'appliquer le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.\*

\* Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires peut être consulté sur le site internet de la commission scolaire ([www.csdeschenes.qc.ca](http://www.csdeschenes.qc.ca)) sous la section « Politiques ».

## Politiques, règlements adoptés, décisions

### AOÛT 2011

#### PLAN QUINQUENNAL DES IMMOBILISATIONS (PQI) 2012-2017 – DEMANDE AU MELS

Par voie de résolution, le conseil convient de transmettre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport la demande d'ajout d'une nouvelle école (école C) dans le secteur nord-est de son territoire pour l'année scolaire 2013-2014.

Ce faisant, le conseil fera valoir la nécessité d'ajuster la capacité de cette école en fonction de la clientèle à prévoir ainsi que des besoins en adaptation scolaire et de tenir compte, dans le calcul des espaces requis; de même que la nécessité de soutenir financièrement certaines dispositions particulières comprises dans la demande formulée dans le cadre du PQI 2012-2017.

### FORMATION D'UN COMITÉ D'ÉTUDE SUR LA RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Les membres du conseil des commissaires souhaitent évaluer les différentes possibilités de répartition de la rémunération des commissaires à la suite des derniers changements à la Loi de l'instruction publique, en regard de la responsabilité des commissaires. Pour ce faire, le conseil entérine la mise en place d'un comité d'étude, composé de cinq commissaires, qui pourra faire des recommandations au conseil des commissaires à ce sujet. La présidente et le vice-président siégeront d'office au sein de ce comité.

Les membres du conseil procèdent donc à la nomination des trois commissaires qui compléteront le comité, en l'occurrence Manon Rivard, Bernard Nault et François Langlois.

### RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ARCHITECTURALE ET MISE AUX NORMES À L'ÉCOLE SAINT-PIERRE

Le conseil octroie le contrat de la réfection de l'enveloppe architecturale et mise aux normes à l'école Saint-Pierre à l'entreprise Construction Drumco inc. au montant de 659 364 \$ avant taxes.

### NOVEMBRE 2011

#### CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE « B » - OCTROI DE CONTRAT

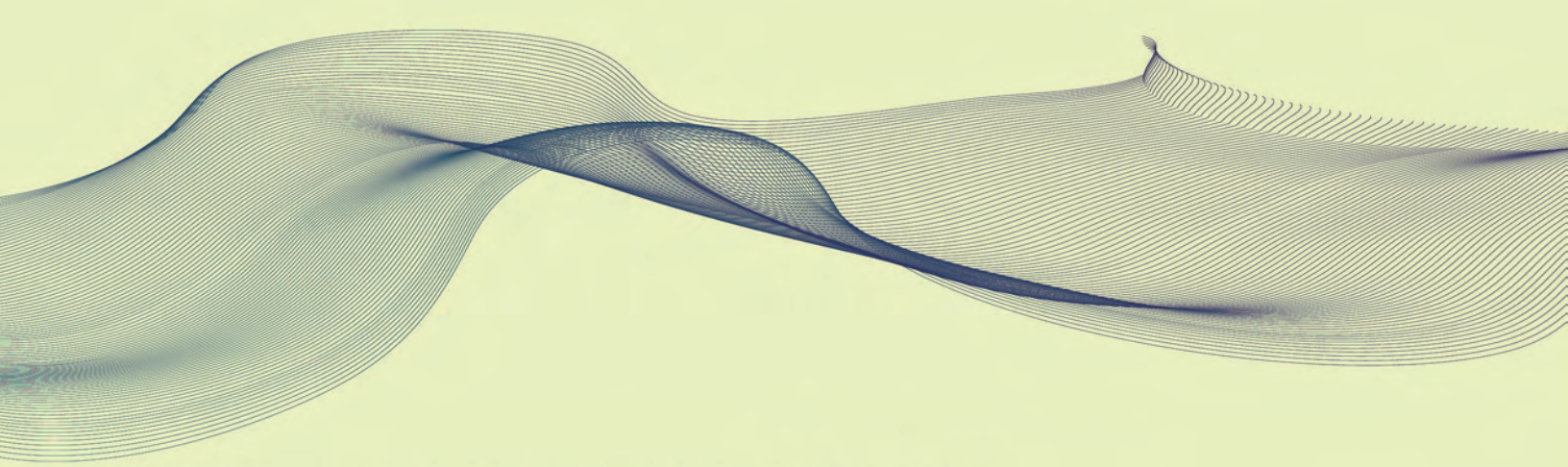
Au printemps 2011, le MELS autorisait la construction d'une deuxième école primaire à Drummondville. Cette école sera de type 3-18, soit trois maternelles et 18 classes au primaire. Elle comptera aussi un local de service de garde ainsi que quatre classes supplémentaires en adaptation scolaire.

Le budget alloué par le MELS pour la construction du bâtiment et des aménagements extérieurs est de 8 168 809 \$ avant taxes. L'estimation du coût de la construction préparée par les professionnels à l'étape préliminaire est de 8 187 778 \$ avant taxes.

Il est unanimement résolu d'accorder le contrat de construction de l'école « B » à l'entreprise Axim Construction, au montant de 7 997 000 \$ (avant taxes).

#### DEMANDE D'AUTORISATION AU MELS - ALIÉNATION DE BÂTIMENTS

En 2006, la commission scolaire a procédé à une importante réorganisation de sa clientèle du secondaire, des adultes et de la formation professionnelle. Celle-ci avait reçu l'appui et le financement de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ce projet de réorganisation incluait la vente des centres administratifs Saint-Paul et Saint-Georges. Depuis ce temps, l'augmentation de la clientèle et l'ajout de programmes en formation professionnelle ont nécessité la location d'espaces pour répondre aux besoins de formation.



La commission scolaire a analysé de nombreuses possibilités pour répondre aux besoins d'espaces de la formation professionnelle et a finalement opté pour l'acquisition d'une parcelle d'un bâtiment appartenant à une compagnie de Drummondville.

Afin de financer cette acquisition, le conseil donne son aval à un échange de gré à gré avec cette compagnie en lui cédant les centres administratifs Saint-Paul et Saint-Georges. Cet échange est assujéti au Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble auxquelles la commission scolaire doit se soumettre. Le projet d'entente est transmis à la ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport pour approbation finale.

#### **DEMANDE D'AUTORISATION AU MELS - ALIÉNATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**

Depuis l'annonce, par la ministre de l'Éducation d'une deuxième construction d'école primaire sur le territoire de la Ville de Drummondville, la commission scolaire entretient des pourparlers avec cette dernière pour l'obtention d'un terrain pour la localiser. La commission scolaire avait préalablement ciblé le secteur sud de la ville pour cette construction en fonction de l'augmentation de clientèle anticipée sur la base des prévisions de clientèle du ministère de l'Éducation.

En collaboration avec des représentants de la Ville, un terrain appartenant à la Ville a été ciblé pour répondre aux besoins de la commission scolaire. La Ville, quant à elle, a manifesté le besoin d'obtenir un terrain pour relocaliser des terrains de tennis. Elle a souhaité faire un échange de terrains pour répondre aux besoins respectifs des organisations.

Il est unanimement résolu que, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation d'aliénation de la ministre, le Conseil des commissaires autorise la cession, de gré à gré, à la Ville de Drummondville, d'une parcelle de terrain adjacente à l'école Saint-Pie-X. En contrepartie la Commission scolaire obtiendra de la Ville un terrain, étant une partie du lot situé dans le prolongement de la rue Georges et en bordure du parc Boisbriand dans le secteur Saint-Nicéphore, afin d'y permettre la construction d'une école primaire dans le secteur Sud de la ville.

De plus, la commission scolaire obtiendra gratuitement la fourniture et l'installation de modules de jeux de parc d'une valeur d'au moins 252 482 \$, à être installés et aménagés au plus tard en 2012 et aux frais de la Ville.

#### **JEUX DU QUÉBEC 2015**

À l'hiver 2011, la commission scolaire était conviée, par la Ville de Drummondville, à faire partie d'une délégation qui s'est rendue à la finale provinciale des Jeux du Québec à Valleyfield. Cette première démarche a permis d'apprécier les nombreuses retombées d'un tel événement pour la région.

Par la suite, la commission scolaire a participé à quelques rencontres lors desquelles elle a confirmé son intérêt à être partenaire de la tenue de cette finale provinciale en 2015. C'est dans ce contexte que le conseil des commissaires entérine une résolution d'appui, laquelle fera partie du dossier de présentation de la candidature de Drummondville à Sports-Québec.

#### **NOM DE L'ÉCOLE A**

Les membres du conseil d'établissement de la nouvelle école « A » ont procédé à un concours auprès des parents, des élèves et du personnel de l'école ainsi qu'auprès du personnel de la commission scolaire. La procédure pour le choix du nom de l'école, telle que déterminée dans le cadre organisationnel, a été suivie par les membres du conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement a transmis au comité de parents les trois premiers choix retenus pour consultation. Ces choix ont été soumis au conseil des commissaires, afin qu'il donne à l'école son nom officiel, qui fera partie de son acte d'établissement.

Il est donc unanimement résolu de désigner sous le nom « École aux Quatre-Vents » la nouvelle école primaire de Drummondville.

#### **FÉVRIER 2012**

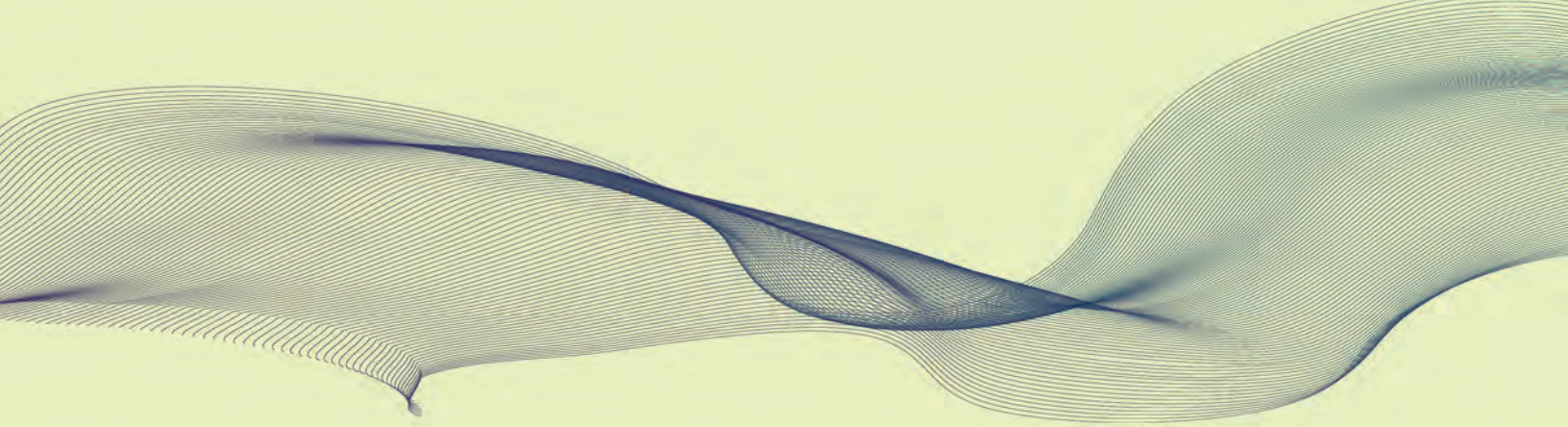
##### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

Le conseil procède à l'adoption de la nouvelle politique du transport scolaire, qui a pour but d'établir des règles claires, équitables, sécuritaires qui tiennent compte des multiples lois et règlements, des ressources financières et des saines habitudes de vie que la commission scolaire veut encourager. Cette politique sera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Son adoption fait notamment suite aux recommandations du rapport du Vérificateur général du Québec (mai 2011) au sujet du transport scolaire et des recommandations formulées par la protectrice de l'élève à cet égard.

##### **RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ARCHITECTURALE, MISE AUX NORMES DE LA SÉCURITÉ INCENDIE, MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE VENTILATION ET RÉFECTION DES SANITAIRES AU CENTRE MARCEL-PROULX**

Le projet consiste au remplacement des ouvertures et de la toiture, à la réfection des sanitaires ainsi qu'à l'aménagement d'un système de ventilation au rez-de-chaussée du Centre Marcel-Proulx. Les travaux sont évalués à 1,1 M\$. Il est unanimement résolu d'octroyer le mandat des services professionnels en ingénierie à la firme Groupe CME, pour l'élaboration des plans et devis et le suivi des travaux au centre Marcel-Proulx. Ce faisant, il est aussi résolu d'octroyer le mandat des services professionnels en architecture à la firme Bilodeau-Baril, architectes pour l'élaboration des plans et devis et le suivi des travaux au centre Marcel-Proulx;





## **REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION ET RÉFECTION DE LA TOITURE BASSINS A, C, CI AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU**

Ce projet a été autorisé dans le cadre de la mesure du Maintien des bâtiments 2011-2012 du MELS. Le projet consiste à la réfection de la toiture des ateliers et des classes, ainsi que la modification du système de ventilation des ateliers afin de le rendre plus performant et plus économique. Aussi, une réparation majeure s'impose suite à l'implosion d'une gaine de ventilation principale. Les travaux sont évalués à 1,3 M\$ (taxes incluses). Il est unanimement résolu par le conseil d'octroyer les mandats aux firmes de professionnels proposées : Demers-Pelletier; architectes (architecture) et Génivar (ingénierie).

### **MARS 2012**

#### **CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-ROUSSEAU – CONSTRUCTION / OCTROI DE CONTRAT**

Cette décision du conseil fait suite au projet qui lui avait été soumis en octobre 2011, au sujet de l'acquisition d'espaces pour répondre aux besoins en formation professionnelle (ancienne usine Denim Swift).

Suivant cette présentation, on a mandaté le Service des ressources matérielles pour aller de l'avant dans l'aménagement de ces espaces. Les besoins furent précisés de la part des responsables de la formation professionnelle et les plans et devis furent confectionnés. L'appel d'offres aux entrepreneurs a été lancé le 27 février 2012.

Les travaux consistent à la mise aux normes sur la sécurité incendie, l'installation de systèmes de ventilation, l'installation des systèmes de plomberie, d'électricité, d'éclairage, de réseautique, etc. L'aménagement de cinq ateliers, de six classes, d'une salle de professeurs, d'une cafétéria, de vestiaires, d'une entrée et de sanitaires. Les travaux comprennent aussi la réfection de toutes les toitures de l'immeuble. L'amélioration de l'enveloppe du bâtiment ainsi que l'aménagement d'un stationnement conforme ont pour l'instant, été retirés du projet.

Il est donc unanimement résolu d'accorder le contrat de rénovation, de transformation du centre de formation professionnelle Paul-Rousseau – Construction à l'entreprise Construction Bertrand Dionne Inc., au montant de 2 215 346,00 \$ (avant taxes).

### **MAI 2012**

#### **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – GYMNASÉ À L'ÉCOLE MARIE-RIVIER**

Depuis plusieurs années, la polyvalente Marie-Rivier est en déficit de plateaux sportifs pour répondre aux besoins de sa clientèle. En effet, la mise en place de programmes particuliers en sport ainsi que l'accueil de plus de 150 athlètes dans des programmes de sport-études viennent augmenter les besoins à ce niveau.

Dans un contexte où la ville de Drummondville présentera sa candidature pour l'obtention de Jeux du Québec pour l'hiver 2015, les besoins d'un gymnase triple se confirment. En effet, ce gymnase triple, le seul de la région, permettra la tenue de nombreuses compétitions sportives et par le fait même l'accueil de nombreux jeunes et adultes à Drummondville.

Le Fonds de développement pour le sport et l'activité physique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a été reconduit et, avec l'appui de nos nombreux partenaires du domaine sportif, la commission scolaire souhaite présenter une demande de subvention pour financer ce projet d'agrandissement.

Il est donc unanimement résolu que le conseil des commissaires autorise la présentation du projet d'agrandissement du gymnase de l'école Marie-Rivier dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II et que la commission scolaire confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

#### **MODIFICATIONS À LA POLITIQUE CULTURELLE**

L'entente entre le MCCC et le MELS est venue inciter les commissions scolaires à se doter d'une politique culturelle. Une politique a été adoptée par les membres du conseil des commissaires en juin 2007. Des modifications à la politique culturelle étaient nécessaires afin de mieux refléter la réalité de la Commission scolaire des Chênes.

Cette politique modifiée aura pour effet de permettre aux établissements de la commission scolaire de s'appuyer sur un référentiel commun. Le conseil convient à l'unanimité d'entériner les modifications à la politique culturelle.

#### **TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI**

La Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes prévoit que le conseil des commissaires détermine le tarif annuel de la surveillance du midi.

Une consultation a été menée auprès des conseils d'établissement afin d'unifier la structure accueillant les enfants à la surveillance du midi et aux services de garde à l'heure du midi. Les résultats de la consultation démontrent que les milieux trouvent intéressant d'unifier les deux structures, mais que le coût est trop élevé.

Rappelons que la surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le MELS. Compte tenu des compressions budgétaires, ce service doit s'autofinancer en 2012-2013. En 2011-2012, pour le primaire, le conseil des commissaires injectait 196 000 \$ soit 30 % des coûts. Le ratio d'organisation de la surveillance du midi d'un surveillant pour 35 élèves serait le même tout en ayant l'autofinancement.

La complexité de la composition des familles a été examinée afin de revoir les maximums par famille, particulièrement pour les gardes partagées.

Le conseil, par une décision majoritaire, procède à l'adoption de la tarification de la surveillance du midi pour l'année scolaire 2012-2013, laquelle se décline comme suit :

- > 220 \$ par enfant, pour les 3 premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire;
- > 50 \$ par enfant à compter du 4e enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire;
- > 35 \$ pour un élève au secondaire;
- > Le ratio d'organisation est, en moyenne, de 1 surveillant pour 35 élèves;
- > Ces tarifs seront, pour les années subséquentes, indexés annuellement.

## JUIN 2012

### ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Les amendements apportés à la Loi sur l'instruction publique, depuis l'adoption du projet de loi 88, font en sorte que les commissions scolaires ont l'obligation d'adopter une Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire. Le conseil des commissaires a pu étudier le projet de politique en atelier de travail, lequel projet a été soumis au processus habituel de consultation auprès des instances concernées.

À l'unanimité, le conseil adopte la Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire de la Commission scolaire des Chênes, laquelle sera en vigueur en 2012-2013.

### ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

De nouvelles dispositions réglementaires ainsi qu'une politique du MELS imposent des exigences aux commissions scolaires quant à l'adoption d'une politique touchant la gestion contractuelle ainsi qu'au contenu de celle-ci. Ces changements touchent deux politiques de la commission scolaire qui sont rendues en partie désuètes. Afin de répondre à ces nouveaux encadrements, un projet de politique a été rédigé et présenté à différentes instances de la commission scolaire et a fait l'objet des consultations usuelles.

À l'unanimité, le conseil adopte la Politique de gestion contractuelle de la Commission scolaire des Chênes.

### ADOPTION DU BUDGET 2012-2013

Le conseil des commissaires doit adopter le budget pour l'exercice financier 2012-2013 de la Commission scolaire des Chênes et le transmettre à la ministre avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 (articles 277, 312, et 475 de la Loi sur l'instruction publique).

De plus, la commission scolaire doit fixer le taux d'intérêt à appliquer à la taxe scolaire en vertu de l'article 316 de la Loi sur l'instruction publique. Cependant, le règlement déterminant le produit maximal de la taxe n'étant pas encore adopté, le conseil doit adopter le budget conditionnellement à l'adoption du règlement.

Il est unanimement résolu que le budget de l'année scolaire 2012-2013 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$ du 100 \$ d'évaluation uniformisée des immeubles imposables et que le taux d'intérêt sur arrérages soit fixé à 15 %. Par ailleurs, le budget sera adopté conditionnellement à l'adoption du règlement sur le produit maximal de la taxe scolaire. La commission scolaire s'approprie 22 % du surplus accumulé inscrit à ses états financiers vérifiés au 30 juin 2011.

### NOUVEAU MODE DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Le décret 836-2000 publié en 2000 détermine les sommes maximales disponibles pour établir la rémunération des commissaires. Ces montants sont indexés chaque année depuis ce temps. Le conseil des commissaires a résolu de former un comité composé de cinq commissaires pour analyser le mode de rémunération des commissaires et faire des recommandations au conseil des commissaires afin de promouvoir la participation des commissaires aux ateliers de travail et aux séances publiques du conseil.

Ce comité s'est réuni à plusieurs reprises et a formulé des recommandations aux commissaires, lesquelles sont soumises aux fins d'adoption.

Il est unanimement résolu de procéder à l'adoption du mode de rémunération des commissaires, applicable dès 2012-2013. Celui-ci repose sur plusieurs principes, notamment :

- > Le travail de plus en plus important de la présidence
- > Le rôle des officiers, qui constituent un comité stratégique de plus en plus sollicité;
- > La tâche du comité exécutif qui ne justifie plus la rémunération actuelle de ses membres;
- > Le statut particulier du comité d'accompagnement et de l'évaluation de la direction générale;
- > La nécessité d'être innovateur et d'instaurer un principe de présence aux assemblées et ateliers de travail comme un des éléments de l'établissement de la rémunération, sans oublier que le rôle du commissaire ne s'exerce pas uniquement lors des assemblées et/ou ateliers



## État des résultats

Exercice terminé le 30 juin 2012

### REVENUS

Subvention de fonctionnement du MELS.....	100 837 693 \$
Taxe scolaire.....	17 513 517 \$
Autres revenus.....	12 243 684 \$
Total des revenus.....	130 594 894 \$

### DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

Activités éducatives.....	91 672 875 \$
Activités administratives.....	6 733 697 \$
Entretien des biens meubles et immeubles.....	12 228 743 \$
Activités connexes et services d'appoint.....	17 415 774 \$
Total des dépenses.....	128 051 089 \$

### DÉPENSES PAR NATURE

Rémunération.....	97 217 443 \$
Fournitures et matériel.....	6 378 223 \$
Services, honoraires et contrats.....	15 718 442 \$
Amortissement et charges d'investissement non capitalisables.....	5 038 117 \$
Autres.....	3 698 864 \$
Total des dépenses.....	128 051 089 \$

### LE SURPLUS

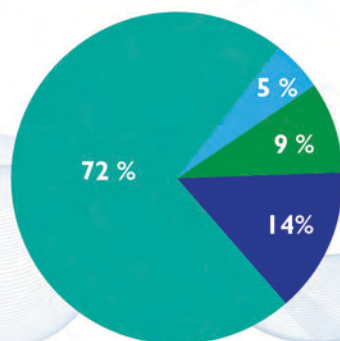
Surplus accumulé au 1 <sup>er</sup> juillet 2011.....	8 389 719 \$
Surplus de l'exercice.....	2 543 805 \$
Surplus accumulé au 30 juin 2012.....	10 933 524 \$

### ACTIFS FINANCIERS NETS EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MELS OU D'UN AUTRE PARTENAIRE

Actifs financiers nets (dette nette).....	(71 621 554) \$
Actifs financiers financés par le MELS.....	38 131 691 \$
Passif financier financé par le MELS.....	108 708 674 \$
Revenus reportés liés aux immobilisations corporelles.....	1 998 331 \$
Actifs financiers nets d'un financement du MELS ou d'un autre partenaire.....	953 760 \$

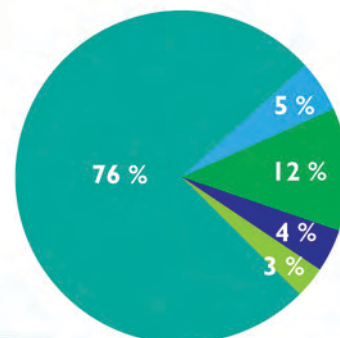
### Dépense par activité

- Activités éducatives
- Activités administratives
- Entretien des biens meubles et immeubles
- Activités connexes et services d'appoint



### Dépense par nature

- Rémunération
- Fournitures et matériel
- Services, honoraires et contrats
- Amortissement et charges d'investissement non capitalisables
- Autres





## Le personnel de la Commission scolaire des Chênes en 2011-2012

### Emplois réguliers

- > Personnel de soutien (technique, paratechnique, administratif, manuel qualifié, manuel entretien) : **406**
- > Personnel professionnel (conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, conseillers d'orientation, autres) : **95**
- > Personnel enseignant (préscolaire et primaire, secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle, temporaire) : **724**
- > Personnel cadre : **72**

**TOTAL :..... 1297**

### Emplois non réguliers

- > Personnel de soutien : **341**
- > Personnel professionnel : **16**
- > Personnel enseignant : **309**
- > Personnel cadre : **0**

**TOTAL :..... 666**

**GRAND TOTAL :..... 1963**  
(emplois réguliers et non réguliers confondus)

## Nos établissements et services

### Écoles primaires

- > Bruyère/Saint-Charles
- > Christ-Roi
- > Duvernay
- > Frédéric-Tétreau/Immaculée-Conception
- > Saint-Majorique
- > Saint-Félix de Kingsey
- > Des 2 Rivières
- > Saint-Guillaume
- > Saint-Bonaventure
- > Notre-Dame-du-Rosaire/Sainte-Marie
- > Saint-Étienne
- > Saint-Joseph
- > Saint-Louis-de-Gonzague
- > Saint-Nicéphore
- > Saint-Pie X
- > Saint-Pierre
- > Saint-Simon/L'Aquarelle
- > Notre-Dame du Bon-Conseil
- > Carrousel
- > Saint-Eugène
- > L'Avenir
- > Notre-Dame de Durham-Sud
- > Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre
- > Cyrille-Brassard
- > Jésus-Adolescent/Roméo-Salois
- > Aux Quatre-Vents/Le Relais
- > Saint-Jean-de-Wickham
- > École à l'Orée-des-Bois

### Écoles secondaires

- > Jean-Raimbault
- > Jeanne-Mance
- > Marie-Rivier
- > La Poudrière

### Formation professionnelle

- > Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

### Formation générale des adultes

- > Centre Sainte-Thérèse

### Les services

(situés au Centre Saint-Frédéric – Siège social et centre de services aux établissements, 457 rue des Écoles)

- > Administration générale / Direction générale
- > Secrétariat général / Service des communications
- > Service des ressources éducatives aux jeunes
- > Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
- > Service des ressources humaines
- > Service des ressources financières
- > Service des ressources matérielles
- > Service du transport et des technologies de l'information



## Reddition de comptes sur les résultats obtenus dans le cadre de la convention de partenariat

### But 1 :

#### L'AUGMENTATION DE LA DIPLOMATION ET DE LA QUALIFICATION AVANT L'ÂGE DE 20 ANS

Considérant la cible fixée par la Ministre pour la commission scolaire au regard du taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans et la cible visée au terme de la présente convention de partenariat, comment évaluez-vous la situation actuelle selon l'échelle proposée ?

#### Évaluation globale – but 1

66,7 % des élèves qui ont débuté en 1<sup>re</sup> secondaire à la commission scolaire en 2004 ont obtenu un diplôme ou qualification avant 20 ans, après 7 ans de fréquentation.

Ce taux est légèrement en hausse, de 1,2 %, comparativement à l'année précédente.

Chez les garçons, le taux de diplomation est de 59,1 %, alors que chez les filles, il se situe à 75,3 %.

Le taux de décrochage pour l'année scolaire 2010-2011 n'est toujours pas disponible.

### But 2 :

#### L'AMÉLIORATION DE LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Considérant que l'objectif déterminé par la commission scolaire a été reconnu comme contribuant au but fixé par la Ministre, comment, selon l'échelle proposée, évaluez-vous la situation actuelle par rapport à la cible visée au terme de la présente convention de partenariat ?

#### Évaluation globale – but 2

Le taux de réussite des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire à l'épreuve de production écrite du MELS est passé de 89,9 % à 84,7 % soit une diminution de 5,2 % par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, ce pourcentage est tout de même 4,2 % plus élevé que le taux de réussite pour le réseau public.

Le taux de réussite en lecture de nos élèves en 5<sup>e</sup> secondaire en juin 2012 est passé de 69,9 % à 89,32 %. Nous sommes donc revenus à un taux semblable à celui de juin 2010 qui était à 86,16 %.

### But 3 :

#### L'AMÉLIORATION DE LA PERSÉVÉRANCE ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRES CHEZ CERTAINS GROUPES CIBLES, PARTICULIÈREMENT LES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE

Considérant que l'objectif déterminé par la commission scolaire a été reconnu comme contribuant au but fixé par la Ministre, comment, selon l'échelle proposée, évaluez-vous la situation actuelle par rapport à la cible visée au terme de la présente convention de partenariat ?

#### Évaluation globale – but 3

Le taux de qualification des élèves inscrits en FMS et au CFER est demeuré stable, soit à 70,4 %, ce qui permet à ces élèves d'obtenir une certification reconnue par le MELS.

Le pourcentage d'élèves du programme local « préparatoire à la formation professionnelle » qui s'inscrivent en formation professionnelle est passé de 20 % à 27,3 %, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

### But 4 :

#### L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Considérant que l'objectif déterminé par la commission scolaire a été reconnu comme contribuant au but fixé par la Ministre, comment, selon l'échelle proposée, évaluez-vous la situation actuelle par rapport à la cible visée au terme de la présente convention de partenariat ?

#### Évaluation globale – but 4

Tous nos établissements ont fait le portrait de la situation en lien avec la prévention de la violence et de l'intimidation. Plusieurs actions sont mises en place pour favoriser les relations harmonieuses et un climat d'école sécuritaire.

Les activités de promotion des saines habitudes de vie se réalisent dans l'ensemble de nos établissements.

### But 5 :

#### L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Considérant que l'objectif déterminé par la commission scolaire a été reconnu comme contribuant au but fixé par la Ministre, comment, selon l'échelle proposée, évaluez-vous la situation actuelle par rapport à la cible visée au terme de la présente convention de partenariat ?

#### Évaluation globale – but 5

Le nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle a légèrement diminué en 2010-2011 pour se situer à 41 %. Par ailleurs, notre taux CS est plus élevé que la moyenne provinciale.

De plus, nous avons mis en place des programmes de concomitance pour les programmes de cuisine, de technique d'usage et d'électricité. Ces programmes ont débuté en septembre 2011 ce qui nous permettra d'augmenter notre taux de diplomation pour les moins de 20 ans.

## Rapport de la protectrice de l'élève

### Message de M<sup>e</sup> Sophie Laberge, protectrice de l'élève

Conformément au paragraphe 4 de l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3) et son Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établies par une commission scolaire, la Protectrice de l'élève présente un rapport annuel précisant les plaintes reçues, leur nature, les correctifs recommandés et les suites qui ont été données, le cas échéant.

Le bilan de la deuxième année s'avère très positif puisqu'une seule plainte a été formulée auprès de la Protectrice de l'élève. Aucune plainte n'a été jugée frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi.

Comme vous pourrez le constater, cette plainte n'a pas fait l'objet d'un avis quant à son bien-fondé en raison de la suspension du traitement de la plainte, toujours en vigueur en date du présent rapport.

#### Sophie Laberge

Protectrice de l'élève  
pour la Commission scolaire des Chênes

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, une seule plainte a été déférée à la Protectrice de l'élève.

#### **PLAINTÉ 2011-004 DEMANDE DE LA MÈRE DE RECONDUIRE SON ENFANT EN CLASSE**

La plaignante requérait de la direction de l'école de son enfant la permission de reconduire celui-ci directement en classe.

Suivant une rencontre avec la plaignante, son conjoint et son enfant, la mère a exposé les motifs de sa plainte et précisé ses demandes. Ces demandes n'ayant pas été discutées avec la direction générale de l'établissement, il fut convenu, le 6 décembre 2011, de suspendre le traitement de la plainte afin de permettre à tous les intervenants concernés de convenir d'une rencontre avec la plaignante eu égard aux demandes précisées par la mère. Le traitement de la plainte a été suspendu jusqu'au 20 janvier 2012.

Considérant les progrès du dossier, mais considérant que l'état de santé de l'enfant ne lui permettait toujours pas d'entreprendre des démarches d'intégration à l'école, il fut convenu, en date du 18 janvier, de prolonger la suspension du traitement de la plainte jusqu'au 16 mars 2012.

En raison de l'état de santé de l'enfant, les parties ont convenu, le 19 mars 2012, de suspendre le traitement de la plainte jusqu'à signification d'un avis contraire par la mère ou la directrice générale adjointe à la Protectrice de l'élève. En date de rédiger le présent rapport, aucun avis contraire n'avait été signifié.

#### **SUIVI DES RECOMMANDATIONS :**

Aucune recommandation n'a été émise au cours de l'année 2011-2012.





COMMISSION SCOLAIRE  
DES CHÊNES

[www.csdeschenes.qc.ca](http://www.csdeschenes.qc.ca)